Petit historique de la lutte et des enjeux des Algonquins du Lac Barrière dans le Parc de La Vérendry

On ne peut pas dire que la lutte des peuples autochtones et inuit du Québec, en dehors des grandes déclarations de principe, est une grande préoccupation du peuple québécois ni non plus de la gauche québécoise. Une des luttes majeures de ces peuples au Québec est celle des Anishnabe (Algonquins) du Lac Barrière dans le Parc de la Vérendry.

Le petit dossier ci-contre donne un aperçu de cette lutte et de ces enjeux depuis les années 1930 jusqu'à aujourd'hui.

MB

Partie 1 : Au coeur de la forêt du Parc de La Vérendry, il y a les Algonquins du Lac Barrière

UN MODE DE VIE UNIQUE ET MILLÉNAIRE VA-T-IL DISPARAÎTRE?

Au coeur de la forêt, il y a Lina Natawé, la mère, la grand-mère et l'arrière grand-mère de 80 des 450 Algonquins (nom qui leur fut donné par les colonisateurs français, eux-mêmes se nommant Anishnabé) du Lac Barrière, une des neuf communautés de la nation anishnabé habitant le sud-ouest du Québec. Lina Natawé, à 79 ans, est devenu l'âme de sa communauté, gardienne des savoirs traditionnels et porteuse de la sagesse ancestrale. Artisane confectionnant des paniers en écorce de bouleau, elle s'inquiète du fait que "les bouleaux n'aient plus le temps de pousser" au point qu'aujourd'hui on ne pourrait plus en trouver pour faire des canots d'écorce.

Lina Natawé se souvient de ses parents qui, pour se nourrir, chassaient encore à l'arc, partageant leurs prises avec la communauté. C'est à peine si ceux-ci connaissaient l'usage de l'argent. Il y avait alors, dit-elle, quantité de poissons, de castors, de lièvres, de perdrix et surtout d'orignaux. "Personne ne tombait malade à cette époque, ajoute-elle. Tout ce qu'on voulait manger, on le tuait tout frais." Grâce à la viande séchée d'orignal, il y avait suffisamment de nourriture toute l'année. "Mais, conclut-elle, depuis que le parc est ouvert, il n'y en a plus."

Elle fait encore des infusions avec l'écorce de cerisier et des branches de cèdre pour toutes sortes de maladies. "Il y a beaucoup de remèdes provenant de la forêt, mais si on continue à couper les arbres, il n'y en aura plus." De renchérir sa fille, Irène Jérôme, "Ils ont brûlé notre maison pour pouvoir faire un site à pique-nique. Lorsque nous sommes revenus, il n'y avait plus de maison."

La réserve, le cancer de la forêt

Le Ministère des Affaires indiennes a créé la réserve de Rapid Lake en 1965. Au beau milieu du parc, ce tas de sable de 59 âcres, érodé par le niveau fluctuant du réservoir Cabonga, ne fournit même pas une terre suffisamment bonne pour faire pousser des légumes ou du gazon. Rien d'étonnant que la réserve, où s'entassent 71 petites maisons pouvant loger jusqu'à 21 personnes, ait l'air d'un village du tiers monde. De dire Michel Thusky, administrateur du groupe, "notre communauté n'a jamais consenti à la réserve. Encore aujourd'hui, aussitôt qu'on en a l'occasion on s'en va dans le bois."

C'est pour cela que les familles se sont construites dans la profondeur de la forêt une maisonnette, parfois plusieurs, ou l'on passe une bonne partie de l'année. Certaines familles y habitent même en permanence, immergées dans la nature pour tâcher d'en vivre le plus possible. Mais à cause de l'école, imposée elle aussi en 1975, à cause de la clinique qu'apprécient les malades, la réserve est devenue une nécessité pour la plupart. Il y aussi que la pilule amère de la civilisation blanche a su s'enrober d'une généreuse couche de sucre et de gadget.

Mais il y a surtout que la ressource a été tellement pillée qu'il faut maintenant un minimum de dollars pour survivre. Jadis, l'intensité en main-d'oeuvre du travail forestier procurait quelques emplois marginaux. Mais les camps de bûcherons étant disparus avec la mécanisation du travail en forêt et le système des guides obligatoires pour la chasse à l'orignal ayant été aboli en 1979, il reste le bien-être social. Même ce système, Ottawa et Québec ont dû se liguer pour l'imposer à la communauté en 1985, en menaçant les parents de leur enlever leurs enfants.

La forêt, c'est la vie

Si le but recherché par les gouvernements est l'intégration, c'est-à-dire le génocide culturel, la stratégie connaît de sérieux ratés. Selon Tom Hawks, enseignant à l'école de Rapid Lake, "les meilleurs étudiants sont ceux qui passent en forêt le plus de temps. Le bois leur apprend beaucoup de choses et les rapproche du mode de vie traditionnel. Ceux qui quittent l'école, c'est bien souvent parce qu'ils sont venus en contact avec les villes. J'ai travaillé 20 ans dans les écoles montréalaises. Ici, en comparaison, nous n'avons pas de problème de vandalisme et les enfants n'injurient pas les professeurs."

D'ajouter le professeur: "Par rapport à d'autres bandes autochtones que j'ai connues, le village est en bonne santé. Les 400 personnes qui y habitent n'ont pas besoin de corps de police; il y a beaucoup d'auto-discipline. Si cela fonctionne, c'est parce que tout le monde connaît tout le monde. Ils maintiennent encore des relations traditionnelles où le respect a beaucoup de place. Dans la hiérarchie ancestrale, le chasseur occupe la plus haute position."

Et Tom Hawks de conclure: "Enlevez-leur le bois et vous n'avez plus d'Indiens, seulement des Canadiens pauvres qui ne parlent pas le français et mal l'anglais. "C'est le gouvernement qui veut faire de nous des pauvres, de dire Irène Jérôme. Ils ne veulent pas que nous restions dans la forêt mais plutôt que nous ne quittions plus la réserve. Si vous savez comment survivre dans le bois, vous n'êtes pas pauvres."

LES FEMMES, PREMIÈRES VICTIMES DE LA SEMI-SÉDENTARISATION

Dans la tradition anishnabé, femmes et hommes participent également à la pêche, à la trappe et à la chasse, même si les tâches de chaque sexe peuvent varier. Par exemple, si ce sont en général les hommes qui tuent l'orignal, ce sont les femmes qui le dépècent.

Mais à cause de l'obligation scolaire, les femmes doivent demeurer sur la réserve plus souvent qu'à leur tour. Il s'ensuit que le processus de semi-sédentarisation les affecte plus que les hommes. En pâtit quelque peu leur statut dans la communauté, bien que leur opinion reste encore très pesante. Mais en souffre surtout leur santé encore plus affectée que celle des hommes par le manque d'activité et le changement de diète qui, comme celle des Québécois, comporte trop de sucre.

Ce changement forcé de mode de vie, combiné à une physiologie plus sensible que celle des Blancs, résulte en des problèmes d'embonpoint et de diabète. Pour combler la mesure, l'hôpital le plus proche capable de traiter les cas les plus sérieux requérant la dialyse est celui de Hull. Certaines femmes doivent donc se taper six heures de route jusqu'à deux fois par semaine pour se faire soigner.

Raison de plus, pour elles, de résister à la destruction de la forêt.

ALGONQUIN, FRANÇAIS OU ANGLAIS?

Contrairement à la communauté semi-urbanisée de la rivière Désert, près de Maniwaki, le plus nombreux groupe anishnabé du Québec, la langue d'usage de la communauté du Lac Barrière reste l'algonquin. Ce maintien de la langue maternelle va de pair avec la persistance de la vie en forêt qui garantit son utilité pratique par la toponymie des lieux et la description des activités traditionnelles.

La langue seconde, quand il y en a une, est l'anglais pour la majorité des familles et le français pour certaines autres. Tout s'est joué aux hasards des contacts avec les «voyageurs», avec les commis des anciens postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, avec les employés des compagnies forestières ou avec les agents gouvernementaux.

Le virage plus prononcé vers l'anglais s'est accentué par la mainmise fédérale sur la communauté, via le Ministère des Affaires indiennes, et le désintérêt du gouvernement québécois. Le point tournant en fut la scolarisation obligatoire en anglais, à partir de 1975, dans la nouvelle école de Rapid Lake.

LES PHYTOCIDES QUI EMPOISONNENT

En 1989, Patrick Wabamoose est tombé malade après avoir mangé des baies sauvages dans une zone de reboisement qui avait été traité aux phytocides, juste à l'extérieur des limites du parc de La Vérendry. D'autres chasseurs soutiennent qu'ils ont vu des animaux malades et des orignaux qui semblaient drogués. Certains disent avoir vu 400 poissons morts sans raison apparente sur les rives d'un lac.

Les Anishnabé, par leur mobilisation énergique, ont gagné dès 1989 la fin des épandages sur au moins le territoire du parc. Ils ont de plus collaboré avec les environnementalistes de la région de Mont-Laurier qui ont animé une campagne anti-phytocide active dans la région des Laurentides, campagne reprise par tout le mouvement écologiste québécois.

Mais, selon le Ministère des Forêts, le coûteux reboisement artificiel en conifères, pour être rentable, requiert l'emploi massif de phytocides pour tuer la végétation compétitrice. Les critères étroitement comptables du Ministère ne semblent pas ouverts à l'alternative du dégagement mécanique qui créerait un supplément de précieux emplois dans les zones forestières frappées de chômage endémique. A quand des calculs économiques basés sur la comptabilité sociale?

LA DERNIÈRE BATAILLE POUR SAUVER LA FORÊT

Jusqu'en 1920, la communauté du Lac Barrière s'était adaptée de son mieux au commerce des fourrures et à la coupe à la hache et au godendard, technique trop primitive pour menacer la survie de la forêt. L'ère des grands bouleversements débuta il y a 65 ans quand le monopole américain International Paper (par sa filiale Gatineau Power nationalisée en 1962) créa le réservoir Cabonga qui ennoya le site primitif du Lac Barrière. S'ensuit, en 1939, la construction de la route de l'Abitibi qui ouvre le territoire à la «horde blanche».

Autour de la route s'organise, dans les années 1950, l'actuel parc de La Vérendry qui remplace l'ancienne «réserve de gibier» de 1928. Cette réserve préservait tant bien que mal le gibier en faveur des autochtones tandis que le parc le fait plutôt en faveur des Blancs. Peu après 1960, commence, dans la forêt de conifères, le massacre de la coupe à blanc et, dans la forêt de feuillus, la coupe «à diamètre limité» qui salit le sous-bois de son encombrement de troncs morts.

En 1986, Hydro-Québec, de connivence avec le Ministère des Affaires indiennes, veut électrifier le parc en utilisant l'excuse de remplacer le moteur au diesel de Rapid Lake. Pour empêcher la prolifération des lieux de villégiature, la communauté dit non à cette illusoire amélioration. Il fallut, en septembre 1988, l'occupation de la colline parlementaire à Ottawa, territoire algonquin jamais cédé, pour faire plier le Ministère. Cette victoire fut le coup d'adrénaline qui fit démarrer en grand le combat pour la survie de la forêt.

Concrètement, pour obtenir une forêt «durable» et gérée démocratiquement qui satisfasse tous les usagers, les Anishnabé revendiquaient alors une étude détaillée des ressources de la forêt du parc et un moratoire de 18 mois sur la signature des «contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers» [CAAF], le temps de faire l'étude. Devait s'ensuivre l'identification de «zones sensibles» (par exemple des refuges d'orignaux et des zones à valeur culturelle) et des restrictions sur les méthodes de coupe, résultant en clauses à inclure dans les CAAF concernés.

Pendant un an, Québec refuse tout contact avec la communauté, au point de ne même pas accuser réception de ses lettres. Résolu, le groupe bloque six chemins de chantier pendant plusieurs mois à partir d'août 1989. N'ayant plus le choix, Québec négocie et promet à qui mieux mieux durant tout l'hiver 89-90, tant que le blocage tient, mais finalement ne délivre pas la marchandise. Au printemps 90, les CAAF sont signés sans tenir compte des revendications autochtones.

Puis, le contexte de la crise d'Oka crée les conditions de la relance de la lutte. Le 20 août 1990, les Algonquins bloquent la route de l'Abitibi. Le 21, le Ministre des Affaires autochtones du Québec se rend dans le parc pour négocier. Cette fois-ci, l'importance de la question autochtone dans l'environnement politique des Amériques (regroupement amérindien pour préparer le 500iè anniversaire de la conquête), du Canada (négociations constitutionnelles) et du Québec (l'après Oka) ne permet plus aux gouvernements supérieurs d'escamoter leurs responsabilités.

Après encore bien des rebondissements et de fortes pressions venant de la communauté, dont d'autres blocages, les Algonquins du Lac Barrière, Québec et Ottawa signent enfin l'Entente Trilatérale durant l'été 1991.

L'ENTENTE TRILATÉRALE ET SON SABOTAGE

En août 1991, les Anishnabé du Lac Barrière, le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada signaient un accord pour "permettre au Québec et aux Algonquins du Lac Barrière de préparer un projet de plan d'aménagement intégré des ressources renouvelables (forêt et faune)" sur un territoire de 10,000 km² dans et à l'est de la réserve faunique de La Vérendry. Comme première raison pour justifier cette entente, les trois parties invoquaient "le rapport Brundtland [qui] a mis de l'avant la notion de développement durable".

Qu'est-ce que l'entente trilatérale?

Cette entente prévoit un plan de réalisation en trois étapes. La première étape consiste à faire "l'inventaire des ressources naturelles renouvelables [...], une étude de leurs usages, du potentiel et des impacts et l'interaction des activités reliées à leur exploitation et à leur développement." Il s'agit donc de savoir jusqu'à quel point les activités traditionnelles et les pratiques culturelles des Anishnabé, la coupe pratiquée par les papetières et les scieries, la chasse et la pêche sportives, le camping, la canot-camping et la villégiature font pression sur la faune et la flore et se nuisent entre eux, en prenant pour acquis que plus de la moitié de la surface de la réserve faunique a été affectée par la coupe dans les derniers 30 ans.

Sur la base de cette information acquise à la première étape, la seconde étape consiste à préparer "un projet de plan d'aménagement intégré des ressources renouvelables [...] en vue de permettre le développement durable de celles-ci." Finalement, à la troisième étape, il s'agira de formuler "des recommandations pour la mise en oeuvre du projet [qui viseront la modification] des modes de gestion et d'exploitation, des ajustements administratifs et contractuels et la modification aux règlements ou aux lois."

Comme les papetières et les scieries sont de loin les principaux usagers de la réserve faunique, les recommandations viseront surtout à modifier les «contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier» [CAAF] établis entre celles-ci et le Ministère des Forêts du Québec. On peut prévoir que ces recommandations seront des mesures telles la protection de «zones sensibles» et des changements aux méthodes de coupe dont surtout de sérieuses restrictions aux divers types de coupes à blanc.

Comme il est prévu que le plan et les recommandations seront prêts en 1994 seulement, les parties contractantes conviennent qu'entre-temps "les représentants spéciaux [nommés par chacune des trois parties pour administrer l'entente] du Québec et des Algonquins du Lac Barrière superviseront les travaux du groupe de travail chargé d'identifier [...] les mesures pour harmoniser la conduite des opérations forestières avec les activités traditionnelles des Algonquins du Lac Barrière ainsi que les zones sensibles qui devraient être protégées plus particulièrement de façon provisoire."

Un fonctionnement bloqué

C'est sur cet accord provisoire qui devait être conclue pour le 30 novembre 1991 que tout le processus achoppe parce que Québec refuse de modifier en quoi que ce soit les CAAF déjà signés en 1990. A constater les tactiques dilatoires du Ministère des Forêts [MFO], qui se

refuse même à payer sa part pour le bon fonctionnement de l'Entente, il est difficile de ne pas conclure à un sabotage délibéré.

Le MFO, en août 1992, a même poussé l'arrogance jusqu'à donner un permis de coupe à la Scierie Mont-Laurier malgré l'engagement par écrit du gouvernement du Québec, le 14 février 1992, à ne permettre aucune opération forestière avant qu'il n'y ait eu entente sur les mesures provisoires et en particulier sur les zones sensibles. Comme prévu, il s'ensuivit, dans la zone de coupe, un face-à-face tendu qui aurait pu tourner au vinaigre n'eut été de l'attitude responsable des Anishnabé et des travailleurs de la forêt.

Finalement, la fermeté des Algonquins et l'échec de sa tactique de la provocation obligea Québec à respecter l'accord du 14 février qui prévoyait aussi la nomination d'un médiateur au conflit qu'il avait lui-même causé. Le rapport du médiateur Réjean Paul, déposé le 15 septembre 1992, loin de s'en tenir à une position mitoyenne, donne entièrement raison aux Algonquins [voir autre article].

Ne désarmant pas devant l'attitude de Québec qui refuse le rapport de son propre médiateur, le juge Paul a fait préparer par l'expert forestier André Lafond, représentant du Québec à l'Entente Tripartite, un plan de coupe qu'acceptèrent les Anishnabé mais que refusa Québec, fidèle à sa politique de l'affrontement. Québec alla même jusqu'à rejeter le "Sommet de Québec" proposé par le juge Paul.

Les manœuvres du tandem MFO-PFCP

Pendant ce temps, des nuages menaçants s'amoncelaient à l'horizon. S'extirpant de la crise économique qui a durement affecté l'industrie de la forêt, la Scierie Grand-Remous, rebaptisée Produits Forestiers Gatineau [PFG] redémarrait ses opérations en janvier 1993. La plus importante de l'Outaouais, celle-ci a besoin d'un volume de bois d'au moins cinq fois supérieur à la Scierie Mont-Laurier.

Anciennement, PFG était propriété de Rexfor (60%) et de Produits Forestiers Canadien Pacifique [PFCP] (40%) qui s'y approvisionnait en copeaux. La nouvelle gestion sera aux mains d'une alliance d'un homme d'affaires local (33%) qui en sera le gestionnaire, de Rexfor (25%), ceux-ci détenant donc le contrôle; d'une coopérative de travailleurs de la forêt (33%) qui vraisemblablement sera chargé d'approvisionner la scierie, et d'un groupe d'hommes d'affaires algonquins de la réserve de Maniwaki (9%). Difficile de faire mieux comme stratagème machiavélique pour isoler la communauté du Lac Barrière.

Pendant donc que Rexfor, société d'État dont l'actuel ministre des Forêts fut président, orchestre une alliance anti-autochtone, PFCP continuera de s'approvisionner en copeaux auprès de PFG mais sans, cette fois-ci, être sur la sellette! Tel est le privilège des monopoles de la forêt qui sont assez puissants pour se comporter en parrains sous l'aile protectrice gouvernemental.

Comme on pouvait s'y attendre, durant l'automne 1992, le MFO tenta encore une fois d'ignorer l'Entente en ne remettant pas aux Anishnabé le plan de coupe annuel de PFG pour que ceux-ci puissent identifier précisément des zones sensibles provisoires et des mesures d'atténuation écologiques en attendant que le plan d'aménagement global soit prêt. Il fallut toute la persévérance algonkienne pour obtenir ses plans seulement le 19 janvier 1993 alors que la coupe de PFG débutait le 1er février!

N'en déplaise aux manoeuvres mesquines du MFO, la communauté du Lac Barrière et ses experts, travaillant jour et nuit, remirent leur contre-proposition à temps, se méritant même les félicitations de l'expert gouvernemental André Lafond pour le professionnalisme de leur travail! Désemparé, le MFO laissa quand même les opérations forestières débutées sans exiger que celles-ci respectent les demandes algonkiennes qu'il refusa par ailleurs de négocier. Encore une fois, pour faire respecter l'Entente, les Anishnabé se virent obliger, dans les premiers jours de février, de bloquer la coupe en forêt qui violait une des mesures d'atténuation, soit la préservation des rives sur 60 mètres au lieu des ridicules 20 mètres prescrits par le MFO.

Prenant prétexte de ce guet-apens, à la mi-février, le Cabinet des Ministres supprima unilatéralement l'Entente parce que les Anishnabé n'auraient pas respecté la parole donnée! Personne jusqu'ici n'a questionné la légalité de renier un accord signé en bonne et due forme par trois partis que le juge de la Cour Supérieure du Québec Réjean Paul assimile à un traité entre nations. Sans doute n'y a-t-il que l'Iraq qui doive appliquer le droit international!

LE RAPPORT DU MÉDIATEUR DONNE ENTIÈREMENT RAISON AUX ALGONQUINS

Pour s'en convaincre, il suffit d'en citer certains extraits.

"... il est difficile de ne pas partager [les] craintes [des Algonquins] lorsque l'on se promène dans le Parc et que l'on y voit les coupes de bois qui y ont été faites." (page 3)

"... même si l'on en vient à la conclusion que [l'entente tripartite d'août 1991] n'est pas un traité, je pense sincèrement qu'il s'agit d'une entente solennelle [...] qui oblige les signataires à faire vivre cette entente." (page 5)

"... l'article 7.5 [...] dans le CAAF octroyé à Scierie Mont Laurier Inc. ne respecte pas l'entente tripartite (ni l'esprit, ni la lettre de l'entente)." (page 5)

"C'est aux représentants spéciaux [nommés par l'entente] et non au Ministère des Forêts de voir à ce que l'on procède au travail, selon les responsabilités qui leur ont été octroyés. (page 8, souligné dans le rapport)

"Depuis le 1er avril 1992, [le] robinet financier (tant fédéral que provincial) est fermé! [...] Mais les Algonquins du Lac Barrière ont, à même leur budget de bande et au détriment de leurs autres programmes, financé unilatéralement certaines études anthropologiques et fait produire des cartes d'une excellente facture indiquant, entre autres, leurs zones sensibles et leurs territoires sacrés [...] C'est David et non Goliath qui tente de faire vivre l'entente." (page 8)

"Ce projet-pilote est d'une importance capitale pour l'avenir du développement harmonieux de l'industrie forestière dans le Parc de la Vérendry, et ailleurs au Québec." (page 8)

"Le Ministère des Forêts n'a pas à dicter ses vues" (page 9)

"Ce rapport peut sembler sévère aux yeux de certains. [...] Mais les coupes de bois ne doivent pas être faites au détriment de représentants des Premières Nations; ces dernières doivent y être étroitement associées pour pouvoir en retirer, elles aussi, un certain bénéfice." (page 9)

"RECOMMANDATIONS

3. Donner préséance à l'Entente dans la gestion du territoire [...]

4. Le contrôle et la responsabilité du travail technique doivent être entre les mains des représentants spéciaux et non pas, entre les mains du Ministère des Forêts ni celui des Loisirs, Chasse et Pêche." (page 10)

LE RÔLE PONCE PILATE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Dans la constitution du Canada, la gestion du territoire et la politique forestière sont du ressort des gouvernements provinciaux. C'est donc le gouvernement québécois qui monte en première ligne, en alliance avec les monopoles de la forêt, pour défendre leurs intérêts contre les revendications démocratiques et écologiques des Anishnabé du Lac Barrière.

Comme Ponce Pilate, le gouvernement du Canada aimerait bien se laver les mains de cette affaire. Malheureusement pour lui, de par la loi des Indiens, Ottawa est le tuteur des autochtones qui en dépendent donc complètement, légalement et financièrement. Les Anishnabé exigent donc du fédéral qu'il appuie leurs revendications et financent sa part de l'Entente Tripartite.

Voilà donc Ottawa pris entre le marteau et l'enclume puisque fondamentalement lui aussi défend les intérêts des papetières.
L'accord de libre-échange canado-américain garantit en effet leurs marchés à l'étranger tandis que la dégringolade du dollar canadien depuis un an vient à point au secours des bilans déficitaires des grandes papetières.

Habilement, le fédéral a su imbriquer ce dossier délicat dans le débat constitutionnel en faisant des concessions secondaires qui compromettaient le Québec face à une opinion publique favorable à la protection de l'environnement et aux autochtones. Par exemple, prétextant le désaccord entre Québec et les Anishnabé sur l'application de l'Entente, Ottawa, comme Québec, a retenu ses paiements pour son bon fonctionnement pour finalement officiellement débloquer les fonds en septembre 92, durant la campagne référendaire, sans que Québec fasse de même.

Marc Bonhomme, 1993
www.marcbonhomme.com ; bonmarc@videotron.ca

Partie 2 : l'alliance papetières-Québec-Ottawa contre l'éco-développement des régions forestières

LE «NOUVEAU» RÉGIME FORESTIER,
TOUT CHANGER POUR QUE RIEN NE CHANGE

Le premier avril 1987, le gouvernement du Québec abolissait les tristement célèbres «concessions forestières» pour les remplacer par des «contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers» [CAAF]. La cession à perpétuité de la forêt publique aux compagnies forestières fut donc remplacée par des ententes de 25 ans... renouvelables, dès la cinquième année, pour la même durée et ainsi de suite de cinq ans en cinq ans. En un mot, blanc bonnet, bonnet blanc.

Plus de coupe que jamais

Mais, objectera-t-on, cette fois-ci il n'est plus question de pillage puisque papetières et scieries, seules autorisées à détenir des CAAF, devront respecter le principe du développement durable en s'assurant la régénération des volumes de bois coupés. A voir. Cette nouvelle obligation de réaliser des travaux sylvicoles a permis au gouvernement québécois d'augmenter la possibilité de coupe tout en maintenant son objectif de soutenir les rendements en bois : l'arbrisseau d'aujourd'hui donne droit à couper maintenant l'arbre mature de 80 ans.

En 1985, le Ministère des Forêts calculait une récolte de résineux dans les forêts publiques de près de 21 millions de mètres cubes de bois contre une possibilité de seulement 18 millions m^3. En 1990, cette récolte avait augmenté à 24.5 millions m^3 mais contre une possibilité soudainement accrue de 60%, soit plus de 29 millions m^3. Ce douteux bond en avant questionne les méthodes de calcul des possibilités de récolte et l'évaluation des efforts requis pour assurer la régénération. Le Ministère a su pervertir la notion de développement durable pour la mettre au service de la surexploitation des forêts!

Comme cette augmentation phénoménale des possibilités accentuait quand même à court terme la pénurie de peuplements mûrs d'épinettes, de sapins et de pin gris, le Ministère a déclaré ouvert l'envahissement de la forêt boréale nordique. On s'attaque donc au territoire ancestral des Cris à la fois par le sud et par le nord, par la coupe à blanc et par l'ennoyage hydraulique. Loin de réduire les parterres de coupe, le développement durable à la sauce gouvernementale justifie l'inclusion de vastes forêts à long cycle de reproduction!

Il est d'ailleurs assez pathétique d'entendre parfois le Ministère clamer qu'il ne permet plus la coupe à blanc. Bien qu'elle ne puisse plus être «totale», on autorise maintenant qu'elle se fasse par bandes, en damier, par trouées ou avec «protection de la régénération», c'est-à-dire en laissant sur le terrain de coupe un essaimage de jeunes pousses que la machinerie lourde n'a pas écrasées. Que dire de la réduction des surfaces à couper, à concurrence d'un maximum élevé de 250 hectares, que l'on peut juxtaposer année après année moyennant de misérables bandes boisées de 60 ou 100 mètres exposées à tous les vents. En tenant compte des variations du cycle économique, il se fait aujourd'hui autant de coupe à blanc qu'avant l'instauration du nouveau régime.

Transformer la forêt en monoculture gratuite pour papetières

Même les pratiques sylvicoles du nouveau régime forestier n'ont pas grand chose à voir avec l'écologie. Elles sont tout simplement une réaction tardive au spectre des ruptures de stock diagnostiquées au début des années 80. Cent ans de pillage de nos forêts avait sonné l'heure de la vérité. Les papetières, voyant menacée l'alimentation de leurs usines, réclamèrent elles-même qu'on plante des arbres. On replante donc aujourd'hui treize fois plus qu'il y a dix ans. Mais on replante à la suédoise, c'est-à-dire surtout des monocultures de résineux en fonction des besoins de l'industrie de la forêt, mais au détriment des équilibres écologiques et au risque de favoriser de grandes épidémies, telles celle de la tordeuse de bourgeon d'épinette.

Généreux, le Ministère des Forêts prend à sa charge tous les travaux sylvicoles pour les aires coupées avant avril 1987. Comme Ponce Pilate, les monopoles de la forêt se lavent ainsi les mains de leur pillage séculaire. Le Ministère a même accepté d'acheter les chemins forestiers des anciennes concessions quitte, bien souvent, à leur en recéder l'usage par l'intermédiaire des CAAF!

Depuis 1987, les détenteurs de CAAF peuvent déduire de leurs droits de coupe le coût de tous leurs traitements sylvicoles. Ceux-ci comprennent les moyens artificiels, dont l'emploi des controversés phytocides pour tuer chimiquement la végétation «indésirable» des plantations, et les méthodes dites naturelles, incluant même la coupe à blanc par bandes! On y ajoute, en prime, la fourniture gratuite de plants.

Quant à la valeur de ces droits de coupe, les prix dérisoires de l'ancien régime ont, en pratique, doublé. Mais deux fois rien égale rien. En 1989, ces droits ne comptaient que pour un peu plus de 0.5% de la valeur des livraisons de l'industrie du bois et du papier. Pour préserver l'apparence de la rationalité, le Ministère a décrété que ces droits seraient modulés par la valeur marchande du bois provenant des forêts privées.

Le hic c'est que ce marché privé se trouve lui-même sous le contrôle de ces mêmes monopoles des pâtes et papier du simple fait de leur pouvoir d'achat concentré. Cette mainmise s'est encore accentuée depuis que ceux-ci ont réussi à s'assurer le contrôle de plus de la moitié des scieries du Québec dont les copeaux leurs fournissent la moitié de leurs approvisionnements en fibre.

La forêt québécoise ne profite pas du recyclage du papier

Les principes du nouveau régime forestier amènent à ne pas profiter écologiquement du recyclage des vieux journaux imposé par la législation des ÉU à qui le Québec exporte 75% de son papier-journal. Au lieu de relâcher la pression sur la ressource de sorte à protéger plus de zones sensibles et à développer des méthodes de coupe écologiques, la tendance favorise plutôt l'augmentation des volumes en résineux en faveur d'autres usines, particulièrement des scieries. Rien d'étonnant qu'en seulement quatre ans, de 1987 à 1991, les grandes papetières, déjà propriétaires du quart des scieries québécoises, aient mis la main sur un deuxième quart.

La nouvelle unité de désencrage de Produits Forestiers Canadien Pacifique [PFCP] dont l'usine de papier de Gatineau, la plus importante du Québec, consomme plus du tiers du bois coupé de l'Outaouais, et plus de la moitié de celui du parc de La Vérendry, aurait pourtant pu créer des

conditions favorables à l'implantation d'un régime forestier écologique dans la région outaouaise. Au contraire, elle donne l'occasion, sur fond d'un chômage criant dans la Haute Gatineau, de doubler l'allocation en résineux de Produits Forestiers Gatineau, la plus grande scierie en opération de l'Outaouais.

Le désespoir des communautés forestières

Désespérée et incrustée dans le sillon sans horizon de l'exploitation de la forêt, la communauté locale, abandonnée à son sort tragique par les gouvernements québécois et fédéral (on veut même lui enlever sa société de conservation), en est devenue incapable d'imaginer d'autres solutions à la création d'emploi que de piller sa propre forêt pour survivre. Cette logique auto-destructrice, tout à fait semblable à celle qui mène à la disparition des forêts tropicales du Brésil, trouve un seul gagnant: les monopoles de la forêt; dans l'Outaouais, PFCP, Noranda, Stone-Consolidated et cinq ou six grandes scieries. Une fois notre forêt pillée à bon compte et leurs profits engrangés, ces messieurs nous abandonneront à notre sort pour recommencer le même jeu macabre dans quelque autre coin du globe.

De dire M. Léonard Otis, forestier de 42 ans d'expérience et auteur du livre «Une forêt pour vivre», "les CAAF et la réforme de la gestion de la forêt publique, c'est un nouveau modèle pour remettre la forêt dans les mains des compagnies. Il n'y a pas grand changement. On a réussi à endormir l'opinion publique." Comme Blanche-Neige, allons-nous sombrer dans le sommeil pour un autre cent ans et nous réveiller dans le désert de la Sahara Lumber, selon l'expression du chansonnier Richard Desjardins?

LE «PARC» DE LA VÉRENDRY, RÉSERVE FAUNIQUE OU RÉSERVE FORESTIÈRE?

A chaque fois que l'on déploie une carte routière du Québec, on se réconforte à la vue de ses grandes taches vertes indiquant nos «parcs» dont la Réserve faunique de La Vérendry est l'une des plus grandes. D'ailleurs ne disons-nous pas familièrement «le parc de La Vérendry» ou même «le parc», synonyme d'espace vert en langage de tous les jours, alors que la désignation officielle en fut changée à «réserve faunique» en 1979? Qui d'entre nous, empruntant le chemin de l'Abitibi, ne s'est pas senti apaisé au milieu de ces bois et de ces lacs à perte de vue, s'imaginant que derrière le rideau d'arbres... il y avait une forêt?

Entre 1960 et 1988, plus de la moitié de la surface boisée du parc fut l'objet d'abattage, particulièrement de coupe à blanc. Le Ministère de l'Énergie et des Ressources, et le Ministère des Forêts, respectivement responsables du plan d'affectation des terres et des forêts publiques, ignorent même jusqu'aux frontières des réserves fauniques dans leurs plans d'aménagement. Qu'il suffise de dire que le Ministère des Forêts permet la coupe dans 99% des forêts publiques productives dont 80% sans aucune restriction sauf à respecter ses règles de la foresterie.

Rien d'étonnant alors que seulement 0.6% de l'ensemble du territoire québécois soit composé de milieux naturels protégés alors que le rapport Brundtland rapporte une moyenne mondiale de 4% et préconise un objectif de 12%. Il faudrait donc que la superficie québécoise des territoires à protéger soit multipliée par vingt!

Reste au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, l'administrateur officiel des réserves fauniques, la gérance des sites de pique-nique et de camping et la réglementation de la chasse et de la pêche sur ce que lui laissent les ministères seniors. La situation du parc de La Vérendry est à ce point absurde que plusieurs sites à valeur écologique sont mieux protégés à l'extérieur du parc qu'à l'intérieur. A cause de la chasse permise depuis plus longtemps sur le territoire des pourvoiries et des ZEC, l'inventaire de la flore et de la faune y est plus exhaustif.

Pourtant la forêt mélangée du parc, zone de transition entre les feuillus de l'Outaouais et les conifères de l'Abitibi, n'est pas sans attirer le regard par l'harmonie toutes saisons du vert de ses résineux et du blanc de ses bouleaux à papier. Ce type de forêt, couvrant seulement 5% du territoire, est la moins commune du Québec.

Le parc se remarque aussi par l'importance de ses lacs et rivières qui recouvrent 17% de sa surface, par rapport à une moyenne québécoise de 10%. Et, comme on sait, la qualité des eaux et la régularité saisonnière des débits dépendent d'un bon drainage, lui-même lié à l'abondance du couvert forestier. Paradis du pêcheur, le parc recevait, en 1990, 150,000 amateurs de doré, de brochet et de truite venus de Montréal, de l'Outaouais, des ÉU et d'aussi loin que l'Europe. Cependant, la popularité de la pêche sportive, combinée à l'acidification des lacs, n'est pas sans mettre en cause l'abondance des stocks de poissons.

Mais c'est surtout la population d'orignaux que chasse sportive et coupe à blanc menacent le plus. Le taux de succès de 80% en 1964, année où la chasse à l'orignal fut permise dans le parc, est maintenant réduit de moitié. Il est devenu rare de croiser ce roi de nos forêts le long de la grande route. Qu'en sera-t-il du petit gibier dont on permet la chasse depuis peu?

Le Sommet de la Terre, tenu à Rio en juin 1992, invitait les habitants du globe à mettre en tête de liste de leurs préoccupations environnementales, tout de suite après la disparition de la couche d'ozone et l'effet de serre, la biodiversité écologique. Il ne semble pas que le message ait été entendu par les gouvernements et les compagnies forestières qui continuent de plus belle à transformer les apparentes réserves fauniques québécoises en réels réserves forestières.

LES GRANDS FÉODAUX DU QUÉBEC RÉCLAMENT LEURS RENTES

En septembre dernier, une étude de Greenpeace nous confirmait pourquoi les papetières canadiennes n'étaient plus mondialement compétitives. Les quatre plus importantes, soit Noranda (Maclaren et Normick au Québec), Abitibi-Price, PFCP et Domtar, de 1981 à 1991, ont payé à leurs actionnaires 1.9 milliard $ en dividendes par rapport à des bénéfices de... 1.7 milliard $, "soit un pourcentage insensé de 112%"! Faut le faire. Le prix citron revient à PFCP avec 160%.

Comme il ne restait plus qu'une partie des amortissements pour financer les immobilisations et la recherche-développement, on ne sera pas surpris d'apprendre que, selon une étude du gouvernement québécois, sur 80 machines à papier en opération au Québec, 51 ont plus de 60 ans d'existence. On s'expliquera aussi que ces géants aux pieds d'argile n'affectent que 0.3% de leur chiffre d'affaires à la R-D, contre 0.8% en Finlande ou au Japon et 1% aux ÉU ou en Suède.

Pendant des décennies, ces grands propriétaires fonciers du Québec, à l'abri du confortable régime des «concessions forestières», ont trait leurs vaches à lait sans s'occuper le moindrement de la ressource en bois. Rien d'étonnant, qu'aujourd'hui, il en coûte une fois et demie le montant du concurrent du sud-est américain pour aller chercher de plus en plus loin des arbres de plus en plus petit. Pas étonnant non plus que ces vieilles machines polluantes gaspillent main-d'oeuvre et énergie.

Maintenant, nous disent ces grands seigneurs moyenâgeux, la population du Québec, autochtones et européens, devraient leur payer une forêt taillée sur mesure pour qu'ils daignent renouveler leur pillage. Pire, pour les préserver de la honte et de l'opprobre, voici que le Ministère des Forêts, serviteur obséquieux, leur a concocté un «nouveau» régime forestier à leur convenance.

Les nouvelles règles du jeu leur permettent de se métamorphoser en braves scieries à allure québécoise et de se cacher lâchement derrière de pauvres sous-contractants, y compris des coopératives de producteurs, qui vont aller faire le sale boulot. Quant à se salir les mains, pourquoi le peuple du Québec ne prendrait-il pas en mains sa propre forêt et ne le réaménagerait-il pas selon ses besoins et priorités?

Marc Bonhomme, 1993
www.marcbonhomme.com ; bonmarc@videotron.ca

TRAVAILLEURS-SES DE LA FORÊT: MISÈRE FORESTIÈRE

par Pierre Dubois, du Collectif Forêt-Intervention
[publié dans la revue "Vie Ouvrière", juillet-août 1992]

Lors des palabres sur le programme gouvernemental de reboisement et sur la réforme de la politique forestière, on lançait le mirage des sylviculteurs-trices professionnels-les, une sorte de nouveaux-elles travailleurs-ses forestiers-ères bien formés-es et bien payés-es. Mais les conditions de travail des coupeurs-ses de bois, qu'ils-elles travaillent à la scie à chaîne ou avec des mastodontes d'acier, se sont plutôt détériorées. Quant à celles des reboiseurs-ses et autres sylviculteurs-trices, la situation reste difficile.

Malgré la décroissance due à la mécanisation, il y a encore 8 000 travailleurs-ses forestiers-ères syndiquées-es au Québec. Jadis, les accréditations syndicales des travailleurs-ses forestiers-ères affectés-es à la coupe étaient basées sur les territoires des concessions forestières. La nouvelle politique forestière a aboli les concessions et les a remplacées par des Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF).

Mais le prévisible est arrivé. En bon nombre d'endroits, l'industrie en a profité pour faire entrer ou renforcer la sous-traitance dans la coupe en forêt, contournant les syndicats. Les travailleurs-ses forestiers-ères ont été forcés-es d'accepter des reculs dans leurs conditions salariales et de travail.

On estime que 5 000 personnes par année travaillent au reboisement. Les reboiseurs-ses et les autres sylviculteurs-trices n'ont jamais eu des conditions de travail reluisantes. Lois d'augmenter, les salaires diminuent. Il y a dix ans, les reboiseurs-ses gagnaient 7¢ par arbre planté. Certains-es entrepreneurs-ses ne paient maintenant que 6¢ par arbre, sans compter les frais à la charge des reboiseurs-ses. On dort souvent sous la tente en payant pension pour le confort et pour la nourriture. Certaines compagnies de reboisement se font payer pour transporter quotidiennement les travailleurs-ses et les plants à reboiser. On est même allé jusqu'à louer le filet de volley-ball!

De plus, les journées sont longues et le travail est physiquement exigeant. Pendant que les ingénieurs-ses forestiers-ères, l'industrie et le ministère des Forêts se gargarisent avec un discours satiné sur la revalorisation du travail forestier, la job reste bien digne de sa réputation du dernier des métiers.

Où en est-on aujourd’hui ou plus ça change…

Encore une fois, le gouvernement du Québec permet à des grandes compagnies forestières de faire des coupes à blanc de sites sensibles sur le territoire des Algonquins du Lac Barrière, incluant sur des sites qu'ils savent être particulièrement importants au niveau écologique et culturel. Ils essayent en plus de permettre à une compagnie minière de procéder vers l'ouverture d'une mine de cuivre et de nickel.

Dans une lettre au gouvernement du Québec envoyée le 24 novembre dernier, le leadership de la communauté écrit « Nous utiliserons tous nos moyens, bien qu'ils soient limités, pour protéger notre territoire et nos sites culturels, même si cela implique à nouveau les tactiques de bras de fer de la Sureté du Québec. Nous sommes prêts à faire face aux conséquences ».

Contexte :

Face à un manque de respect de la part des gouvernements et à l'avidité des compagnies, la petite Première Nation Algonquine du Lac Barrière, au nord-ouest du Québec, lutte depuis des décennies pour donner vie à leur vision de coexistence et de durabilité – pour les générations futures, Autochtones et non-autochtones.

Ils ont signé l'historique Accord trilatéral avec le Québec et le Canada en 1991, afin d'établir un système sans précédent de gestion durable sur 10 000 kilomètres carrés de leur territoire traditionnel. Le Lac Barrière n'a jamais cédé ses territoires, sur lesquels ils exercent titre et droits autochtones.

Mais le Québec et le Canada refusent de respecter l’Accord trilatéral qu'ils ont signé avec la communauté. Ils savent que d'autres Premières Nations pourraient y voir un modèle pour la protection de leurs terres et de leurs eaux.

Conflits autour de la coupe à blanc :

Quelques énormes compagnies forestières – telles que Eacom (anciennement Domtar), Louisiana Pacific, et Produits Forestiers Résolu (anciennement AbitibiBowater) – travaillent avec le gouvernement du Québec pour miner l'Accord trilatéral et pour saccager le territoire des Algonquins du Lac Barrière. Une injonction permanente, accordée à Résolu par la Cour supérieure du Québec l'année dernière, menace les membres de la communauté d'emprisonnement s'ils bloquent la destruction de tout site.

Le gouvernement du Québec a également accordé des permis à Eacom et à Louisiana Pacific, qui ont fait des coupes à blanc cette automne et qui vont bientôt faire de la

coupe hivernale proche de la réserve de Lac Barrière, à Lac Rapide.

Pendant plusieurs années, certains sites qui sont d'une importance particulière à la communauté de Lac Barrière se sont fait exemptés de la coupe à blanc, sous des mesures découlant de l'Accord trilatéral. Ces mesures (qui ne sont pas respectées à l'heure actuelle) permettent de la coupe à certains endroits, tout en préservant des lieux importants pour certains animaux, des cabanes de chasse, des sites sacrés, et d'autres sites d'importance culturelle.

La Sureté du Québec a déjà rendu visite au Chef actuel de la communauté Casey Ratt, chez lui, pour demander quelles actions seront posées par la communauté. Cette pratique, tout comme d'autres exemples plus extrêmes d'harcèlement, sont devenus une procédure standard pour les gouvernements du Québec et du Canada, qui ont régulièrement envoyé des forces de police pour agir en tant que sécurité privée des compagnies forestières. Deux mois de prison ont d'ailleurs été imposés à un ancien chef du Lac Barrière, pour sa participation dans des actions de blocus non-violentes.

Le Lac Barrière demande que toute coupe forestière cesse jusqu'à ce que l'Accord trilatéral soit respecté.

Conflits avec les compagnies minières :

Copper One est une compagnie qui cherche à ouvrir une mine de cuivre et de nickel proche du cœur des territoires de chasse et de pêche de certaines familles du Lac Barrière. La communauté s'oppose à la mine.

En 2011, la compagnie qui faisait préalablement l'exploration a vendu ses parts du projet, après que le Lac Barrière ait mené des blocus non-violents et une campagne qui a sapé l'appui des actionnaires de la compagnie.

La plus récente compagnie essayant d'ouvrir une mine est financée par Forbes & Manhattan, une banque marchande internationale qui investit dans des projets d'énergie sale et d'extraction de ressources, souvent dans des pays en conflit. Ils ont essayé, par exemple, d'acheter la production du pétrole iraquien lorsque le pays était sous le contrôle des États-Unis.

Forbes & Manhattan a tenté d'acheter l'appui de la communauté en leur offrant 50 % des actions de Copper One, des sièges sur son conseil d'administration, et de l'embauche de membres de la communauté en tant que gestionnaires de la compagnie. Récemment, un représentant de l'entreprise a offert 50 000 $ pour qu'une réunion soit tenue entre la compagnie et le Lac Barrière.

Les promesses de la compagnie vont au-delà de tout qui a déjà été vu dans le cadre

d’accords avec des Premières Nations, mais le Lac Barrière refuse de se faire acheter et s'oppose catégoriquement à la mine.

Solidarité Lac Barrière, 27 novembre 2013
http://solidaritelacbarriere.blogspot.ca/

Les Algonquins de Lac Barrière mettent un frein aux opérations forestières non autorisés sur leur territoire jusqu'à ce que les Accords soient respectés

Lac Barrière, Québec / - Aujoud'hui les Algonquins de Lac Barrière utilisent des méthodes non-violentes pour bloquer des opérations forestières dévastatrices sur leur territoire dans l'ouest du Québec.

Ce 24 novembre dernier, le Chef et la Conseil de la communauté ont envoyé une lettre au gouvernement du Québec lui demandant de respecter des accords signés avec le Lac Barrière lesquels sont sensés empêcher la coupe forestière sur des lieux d'importance écologique ou culturelle.

« *Nous essayons protéger et prendre soin du territoire et des eaux pour les générations futures des sociétés autochtone et non-autochtone* » explique Norman Matchewan, un conseiller de la communauté.

En 1991, le Lac Barrière a signé l'Accord trilatéral, d'une importance historique, avec les gouvernements du Québec et du Canada. Il visait l'établissement d'un système sans précédent de gestion durable sur plus de 10 000 kilomètres carrés de territoire traditionnel qu'il n'avait jamais été cédé.

En 1998, le Lac Barrière et le Québec on signé un accord subséquent, pour la négociation de la cogestion du territoire, pour le partage de revenus provenant des ressources, et pour des raisons liées.

Les gouvernements du Québec et du Canada refusent de respecter les accords de 1991 et de 1998 et permettent aux compagnies forestières de faire de la coupe à blanc sur des énormes étendues de terre, et ceci sans consultation avec la communauté.

Il y a trois semaines, la Sureté du Québec a rendu visite au Chef de Lac Barrière, Casey Ratt, le samedi matin, chez-lui.

Dans une lettre au gouvernement du Québec, le chef et le conseil de la communauté écrivent : « *Lorsque nous essayons, avec nos modestes moyens, de protéger nos ressources d'exploitation injuste, vous vous assurez que la Sureté du Québec est présente pour nous intimider, ce qui se traduit en journées de comparution en cour et souvent par des peines de prison.* »

« *Nous utiliserons tous nos moyens, bien qu'ils soient limités, pour protéger notre territoire et nos sites culturels, même si cela implique à nouveau des tactiques de bras de fer de la Sureté du Québec. Nous sommes prêts à faire face aux conséquences* », enchainent-ils.

- 30 -

Personne de contact pour les médias: Norman Matchewan 819-441-8006

Solidarité Lac Barrière, 3 décembre 2013

http://solidaritelacbarriere.blogspot.ca/

Pétition :

Réclamez que le gouvernement du Québec tienne ses promesses. Offrez votre appui à la demande de la communauté d'un arrêt des coupes à blanc, immédiatement et ce jusqu'à ce que les accords avec la communauté soient respectés et les sites sensibles ainsi protégés :

http://you.leadnow.ca/petitions/tell-the-quebec-premier-stop-clear-cutting-barriere-lake-s-lands-and-honour-a-landmark-agreement

Merci de promouvoir cette pétition dans vos réseaux.